

# Relations de genre et relations conjugales

Jeanne Nanitelamio\*

---

*Abstract: This psychological survey on the gender and marital relations among the Kongos — a matrilinear ethnic group — was carried out through some sixty semi-structured interviews. The results highlight the dynamic changes in the husband and wife relation, in the emergency systems and in the women's roles and power relations.*

---

## Introduction

Cet article se propose d'illustrer à partir d'une étude déjà réalisée, comment l'analyse de genre aurait pu être utilisée comme une des grilles de lecture des résultats. L'étude réalisée en 1980 a été choisie car les problèmes qu'elle soulève restent actuels. La trame théorique retenue au moment de l'étude était essentiellement structuro-fonctionnaliste. Situé dans La problématique du changement social, le cadre conceptuel comprenait les notions bien connues de système, structure, modèle, statut et rôle. Cependant au niveau de l'analyse des résultats, l'âpreté des conflits et leur caractère, nous ont amené à les analyser non plus simplement comme une incohérence ou un dysfonctionnement de rôles, mais comme des relations de pouvoir. C'est ici que la perspective de genre aurait pu être utile pour analyser la dynamique des relations de pouvoir dans les relations conjugales.

La recherche en question s'intitulait: «l'évolution des modèles et rôles féminins dans la Société congolaise actuelle» (Nanitelamio 1982). Elle avait pour objectif principal de répondre à deux questions:

- quelle était la distance des jeunes femmes scolarisées et urbanisées par rapport aux modèles «traditionnels» de base?
- en quoi, et comment les jeunes femmes scolarisées et urbanisées étaient-elles différentes des femmes proches du modèle traditionnel?

Un point particulier de l'étude sera examiné, à savoir les relations de genre dans les relations conjugales, à travers les modifications en cours dans l'actualisation des rôles, illustrées par les conflits et tensions existant entre les hommes et les femmes engagés dans ces relations.

Il convient cependant avant de présenter quelques uns des résultats de la recherche, de situer brièvement le contexte socioculturel des statuts et rôles féminins, qui est la société congolaise. Un bref rappel de quelques données

générales, sera suivi d'une description du statut de la femme dans le système de parenté, du modèle et des rôles féminins traditionnels, avant de voir les résultats de l'étude pour ce qui concerne les relations de genre au sein du ménage.

### **Contexte socio-politique**

Comme bon nombre de pays africains le Congo est indépendant en 1960, la colonisation laissera une empreinte notable. Elle mettra en place de nouvelles frontières, de nouvelles structures administratives, sociales et économiques, qui auront une influence sur le devenir des statuts féminins. Parmi ces nouvelles structures on peut citer l'urbanisation. La ville va constituer un lieu d'innovation, de rencontre et d'échange qui profitera à certains égards à l'évolution des statuts féminins.

En milieu urbain, l'environnement culturel et politique créé au lendemain de l'indépendance donne l'illusion d'un climat social et politique particulier. Un soulèvement populaire a renversé le pouvoir en 1963, le soulèvement est devenu la «Révolution congolaise». Le parti unique au pouvoir au Congo à l'époque<sup>1</sup> se réclame du marxisme-léninisme et du socialisme scientifique. Les femmes ont une organisation officielle qui est «l'Union révolutionnaire des femmes congolaises» ou URFC qui sera le pendant féminin du parti, inféodé à ce dernier où l'adhésion est obligatoire. Sans vouloir être trop sévère, on peut dire que celle-ci n'a pas de pouvoir réel. Elle compte à son actif quelques réalisations artisanales et sociales.

Brazzaville voit par ailleurs se développer vers les années 1970 des associations d'entraide regroupant essentiellement des femmes où l'adhésion est volontaire, prénommées «Mozikis», et «fraternités». Elles sont à caractère religieux comme les «fraternités» ou profanes comme les «Mozikis». Elles n'ont pas de mot d'ordre, ni de revendications politiques elles ont pour but uniquement l'aide et l'assistance à leurs adhérents, lors d'événements sociaux précis: décès, retraits de deuil...

Cette époque constitue un tournant en ce qui concerne les représentations associées à la femme, qui devient plus «visible» sur la scène sociale et politique. Les femmes participent aux différents meetings et organisations de masse, elles font leur entrée dans l'armée et dans la défense civile. Cette visibilité plus grande des femmes sur la scène politique n'est pas suivie d'un pouvoir réel. Peu sont représentées au niveau des postes de direction et de décision dans le parti et le gouvernement. Même si les discours laissent espérer le contraire. Le président de l'époque souligne en effet que (Débat 1967):

---

1 Ce dernier restera au pouvoir jusqu'en 1991.

Le mythe de l'infériorité de la femme a été détruit, la militante congolaise porte le fusil et sait s'en servir avec la même assurance révolutionnaire que son compagnon.

Les modifications les plus notables vont cependant se situer dans le domaine de l'éducation et dans la famille. A partir de 1965, les écoles, collèges et lycées sont nationalisés. L'enseignement, à majorité religieuse jusque-là, devient laïque. Plus tard, suivra la mixité dans la plupart des écoles. On assiste également à une remise en cause de l'autorité parentale, les parents ne pouvaient pas s'opposer, sous peine d'être traité de «contre-révolutionnaire», à l'adhésion de leur enfant garçon comme fille à une organisation de masse. Pour ce qui concerne l'adhésion à la défense civile, celle-ci impliquait pour les garçons et les filles parfois mineurs de prendre des tours de garde durant toute la nuit. L'idéologie de l'autorité parentale subit à cette époque une érosion qui se traduit par un moindre contrôle de certains parents sur leurs filles.

Il y a une volonté manifeste de la part des dirigeants de l'époque, d'essayer de susciter un modèle plus ou moins défini de femme congolaise «moderne». Nous lisons dans le fascicule déjà cité (Débat 1967:20-21) ces propos:

L'infériorité de la femme n'est que fictive, c'est plus une pénalisation sociale vieille comme le monde, qu'une réalité irréversible. L'infériorité n'est à tous points de vue qu'apparente. C'est un mythe à détruire (...) la révolution a pour but de briser tous les carcans qui maintiennent des êtres dans des interdits inexplicables.

On assiste effectivement à l'époque comme nous l'avons déjà souligné à l'introduction symbolique de la femme dans des fiefs masculins comme l'armée, sans pour autant que les rôles «fondamentaux» ne soient remis en cause. Les rôles prioritaires restent ceux d'épouse et de mère, le Congo étant peu peuplé, la procréation sort du cadre lignager, pour devenir un devoir national. La «révolution» va ajouter à ces rôles celui de «citoyenne», sans se donner réellement les moyens, à savoir un cadre politique, économique, social et juridique, permettant de voir ce rôle se concrétiser effectivement. L'un des acquis de cette période sera une plus grande tolérance des rôles féminins s'écartant des normes traditionnelles. Ces «nouveaux rôles» reçoivent une sorte de caution politique, Ils sont encouragés à titre d'illustration des «avancées» de la révolution.

C'est dans ce contexte général qu'il faut situer l'évolution des rôles féminins et masculins, on y relève la présence d'éléments de changement et d'éléments de permanence. Les nouvelles conditions sociales, politiques et économiques coexistent avec l'idéologie, les valeurs et normes «traditionnelles» qui continuent de servir de cadre de référence pour la majorité de la population.

Pour ce qui concerne le système de parenté par exemple, on note la montée du droit paternel dans le système matrilineaire. Il y a une érosion de la prépondérance de l'autorité de l'oncle sur les neveux, et un renforcement des liens père/enfant notamment chez les jeunes parents. Cependant dans les représentations et les croyances et dans la vie courante, le cadre de référence «traditionnel» reste présent.

Un des éléments essentiels du cadre de référence des statuts féminins est le système de parenté. On ne peut pas en effet comprendre la tournure qu'a pris les modifications des rôles féminins au sein du ménage dans la société étudiée si l'on ne prend pas en compte la place de la femme au sein du système de parenté. Ce statut détermine en partie l'évolution des rôles, cette dernière a profité des «fissures» du système qui permet à la femme d'avoir, toute proportion gardée, une certaine mobilité et un moindre contrôle de la part du mari au sein du ménage.

### **Contexte sociologique des statuts féminins**

#### ***Statut de la femme dans le système de parenté***

Le groupe ethnique Kongo fait partie des groupes ethniques ayant un système de descendance matrilineaire, l'individu s'inscrivant dans le système de parenté par la mère et non par le père. Selon la «tradition» la dévolution des biens et des fonctions s'effectuent par la même voie. La femme occupe ainsi une place essentielle dans le système de filiation, car selon les croyances, le sang passe par la mère et le sang représente la vie. C'est la mère qui donne la vie à l'enfant, par elle l'enfant s'inscrit dans un réseau de relations complexes qui associent dans un flux ininterrompu, les vivants et les morts, c'est dans le clan de la mère que se situent les relations parentales les plus étroites.

La femme est d'abord mère dans la société, la mère en général jouit d'un profond respect, a une influence morale et spirituelle très forte sur ses enfants, car c'est d'elle que vient une partie de la force de vie de l'individu. Par le clan de la mère l'enfant est «musi» membre, partie d'un seul corps homogène: le clan de la mère. Par le père il n'est que lié au clan paternel, mais n'en fait pas partie.

Du côté de la parenté paternelle, la relation principale est celle du père, dont l'enfant est censé recevoir une partie du sang, donc de la vie. Il est «mwana» enfant par rapport à la classe des pères: le père géniteur, les frères et les soeurs de celui-ci, qui sont appelés pères par l'enfant en ce qui concerne les hommes et «père féminin» en qui concerne les femmes.

Si l'enfant entretient des relations affectives très chaleureuses avec le père, il n'en reste pas moins que dans ce système le père, ne peut pas avoir un contrôle et une autorité absolue sur sa femme et sur ses enfants qui dépendent en dernier ressort du clan maternel.

Pour l'enfant, en dehors de la mère, l'un des parents le plus proche par le sang n'est pas le père mais l'oncle maternel. Traditionnellement c'est le neveu qui est l'héritier de son oncle, il n'hérite pas de son père qui a lui-même pour héritier le fils de sa soeur. Le neveu hérite non seulement des biens mais aussi des fonctions de son oncle et des pouvoirs de celui-ci.

Il faut remarquer que si dans le système de parenté le statut de la femme est très élevé, l'appartenance à un clan relevant d'elle, au niveau de la société globale cette position privilégiée au sein du système de parenté n'entraîne pas l'exercice d'un pouvoir réel, qui reste entre les mains des hommes: l'oncle ou le frère.

### ***Conception du mariage***

Dans la société «traditionnelle», le mariage est conçu non pas comme une union entre deux individus, mais une alliance entre familles-clans. Un individu seul ne peut pas s'engager valablement dans le mariage. Actuellement le consentement des futurs conjoints est requis. Cependant pour les intéressés eux mêmes, un mariage n'est considéré comme étant viable et durable que si les parents s'entendent: ce sont deux familles qui «s'épousent». Ces relations d'alliance sont loin d'être formelles. Elles impliquent des droits et des devoirs réciproques à l'occasion d'événements importants (décès, retraits de deuil...) pour les deux familles engagées dans la relation d'alliance. D'autre part ainsi que le montre le lévirat, ces relations d'alliance pouvaient survivre à la mort de l'époux ou de l'épouse.

Le mariage traditionnel propose deux régimes: le mariage polygamique, ou monogamique. Le mariage polygamique n'a pas de fondement religieux mais plutôt social, politique et économique. Il était un moyen de prestige, de renforcement d'alliance, manifestation et source de richesse, notamment la richesse en «hommes». le mariage n'est pas sacralisé dans le système de croyances traditionnelles, c'est une affaire profane, qui ne concerne tout au plus que les ancêtres du lignage, qui font partie de la famille lignagère car celle-ci comprend les vivants et les morts, «ceux vivants au dessus et en dessous de la terre».

### ***La famille-foyer et la famille-lignagère***

Dans le système traditionnel, le foyer conjugal est une institution secondaire par rapport à la famille-lignagère car les conjoints continuent d'appartenir à leurs lignages respectifs. Le régime en vigueur est le régime de séparation des biens qui tend à sauvegarder les intérêts de chacun des groupes liés par le mariage. L'union conjugale n'a pas pour effet de créer une famille dont feraient partie les époux et leurs enfants. La famille c'est d'abord la famille-lignagère de l'un ou l'autre des époux dont font partie les enfants en ce qui concerne la femme. Dans ce contexte, le foyer conjugal à la

différence de la famille-lignagère, n'a pas de personnalité juridique ni de patrimoine. Chaque époux étant maître de ses revenus en nature et en argent.

En principe du moins, la séparation des biens est draconienne. L'épouse par exemple est la seule propriétaire des produits des champs établis sur les terres de son mari. D'autre part, le mari ne peut utiliser les revenus de sa femme qu'en vertu d'un contrat de prêt et à charge de remboursement dans les délais convenus.

La famille-lignagère renforce l'indépendance économique de la femme. L'oncle ou le frère de la femme veillent à ce que la femme ne soit pas spoliée par le mari. Ils sont souvent les dépositaires des revenus que la femme ne garde pas. Il faut préciser qu'évidemment chaque époux répond de ses dettes, et que seule la famille-lignagère de l'intéressé peut en répondre en dehors de lui. La séparation des biens crée les conditions d'une indépendance économique potentielle de la femme que celle-ci peut utiliser en fonction de ses possibilités pour accroître ses biens, ses revenus, et ceux de son lignage qui continue d'être la cellule sociale de base et le recours naturel en cas de conflit au foyer conjugal.

### ***Obligations de la femme au foyer conjugal***

Il convient de souligner qu'ici comme ailleurs, la démarcation faite entre obligations «traditionnelles» et «modernes» n'est pas aussi tranchée dans les faits. Cette dichotomie correspond plus à un souci de mise en parallèle de deux systèmes de référence qui ont en fait des passerelles, dans ce sens que la «modernité» est souvent un prolongement ou une relecture de la tradition. Toutes les remarques effectuées doivent être lues dans ce sens.

Dans l'optique traditionnelle, la contribution de la femme au foyer conjugal est déterminée en fonction du fait que la femme est principalement: mère, ménagère, et agent principal de l'économie vivrière. La satisfaction des besoins du foyer conjugal suivants reposent sur elle à titre principal: les soins ménagers, les aliments (fourniture et préparation), la puériculture, l'éducation des filles.

### ***Obligations de la femme selon la coutume «moderne»***

Alexis Gabou (1979) note que:

Avec les coutumes modernes la règle, formulée dans toute sa pureté dans les villes, est que la femme est dispensée de sa contribution aux charges du foyer conjugal. Excepté pour tout ce qui se rattache à sa qualité de mère et de ménagère, la puériculture et les soins ménagers et culinaires...

Ceci est nouveau et il convient de souligner que cette règle fait de la femme si on se réfère à la tradition, une femme «entretenu» par le mari. Le concept de la femme au foyer; celle «qui ne fait rien» est récent et lié directement à la colonisation et à l'urbanisation. La règle citée plus haut avait été instituée au début de la période coloniale. L'idéologie coloniale

reposait sur une répartition des rôles faisant de l'homme le principal «soutien» du ménage, et de la femme une «ménagère». Dans ce contexte, seuls les hommes avaient accès aux emplois salariés.

Depuis lors les femmes ont eu accès à des emplois salariés. Il peut paraître ainsi à certains égards que cette règle, si elle s'applique strictement, profite à la femme dans le cas où celle-ci a des revenus. En fait, généralement dans ces cas elle participe au paiement des services visés par sa contribution. Dans les faits, il est rare que la femme ne participe pas aux charges du ménage. Car même lorsqu'elle ne dispose pas de revenus réguliers, elle a généralement une activité (petit commerce, activités agricoles) qui lui permet de contribuer aux charges du ménage, notamment en ce qui concerne l'alimentation.

### ***Obligations du mari***

Selon la tradition, sont à la charge du mari au sein du foyer: le complément alimentaire nécessaire aux aliments fournis par la femme; l'éducation des garçons de la seconde enfance (7 ans environ) à la majorité; l'obligation de fournir le logement; l'habillement de la femme et des enfants. En ce qui concerne la femme cette obligation, selon la générosité avec laquelle elle est accomplie, est l'une des manifestations de la sollicitude du mari à son égard et un signe d'aisance de celui-ci; les besoins de santé normaux<sup>2</sup> de la femme et des enfants sont en partie à la charge du mari.

### ***Obligations du mari selon la coutume «moderne»***

A toutes les charges qui viennent d'être citées, s'ajoutent en milieu urbain celles découlant de la nouvelle règle issue des nouvelles conditions de vie en milieu urbain. Lorsque la femme n'a pas d'activité lui permettant de remplir sa contribution traditionnelle, à chaque fois que la satisfaction d'un besoin au foyer ne peut être satisfait qu'à prix d'argent, la charge de ce besoin revient à l'homme. On peut dire ainsi qu'une partie de la contribution traditionnelle de la femme (l'obligation alimentaire) se déplace sur l'homme qui en plus doit continuer d'assumer sa propre participation, ceci est surtout valable pour les foyers urbains.

### ***Dissolution du mariage: le divorce***

Les autorités lignagères agissent toujours en matière de rupture du lien conjugal quelle qu'en soit la cause. Si aucun mariage n'est valable en dehors du clan, il en est de même pour le divorce. Voici quelques causes traditionnelles de divorce, la liste n'est pas exhaustive:

---

2 Maladie attribuée à des causes naturelles et non occultes, car dans ce dernier cas, l'enfant ou la femme peuvent être remis à leur clan.

- les décès répétés des enfants issus du mariage et attribués à des causes occultes;
- le détournement de la femme d'un tiers qui la prend en mariage après avoir réparé le préjudice causé au mari;
- l'inconduite réciproque des époux;
- l'abandon du foyer conjugal par la femme et le refus répété de réintégrer celui-ci;
- les violences exercées par le mari sur la femme;
- la stérilité de la femme ou la stérilité du mari, l'impuissance de ce dernier;
- les dettes du mari vis-à-vis du clan de sa femme.

### **Rôle économique dans la société traditionnelle**

L'agriculture précoloniale surtout de subsistance, visant à la consommation courante, repose sur la femme. C'est elle qui avait la charge de toute l'économie vivrière. Il lui revenait de labourer, de semer, de récolter et de pourvoir en nourriture son mari et les enfants. C'est d'ailleurs ce qui a amené de nombreux observateurs à souligner la discordance existant entre d'une part l'activité féminine, et l'apparente oisiveté des hommes. Certains allant jusqu'à dire que: «Les hommes restaient des journées entières assis les jambes allongées à ne rien faire» (Pigafetta et Lopez 1965).

Ce point de vue nous semble exagéré toutefois, en effet, si la femme effectue la plupart des travaux des champs; ceux-ci sont préparés par les hommes qui effectuent: l'abattage des arbres, le défrichage, l'enlèvement des souches. Dans la société précoloniale, la division du travail réservait en outre aux hommes, les tâches militaires, et artisanales (vannerie, tissage, forge), les travaux de construction des cases, la chasse et la pêche au gros. Autre activité masculine: l'entretien des palmeraies et l'extraction du vin de palme.

Dans la société précoloniale, si les rôles économiques sont distribués en fonction du sexe, les activités dévolues aux femmes sont celles qui exigent un travail continu et suivi tandis que celles revenant aux hommes peuvent être épisodiques: chasse, pêche, etc. La colonisation en ayant modifié en partie les structures économiques traditionnelles, modifiera également la distribution de la répartition des tâches.

### **Rôle économique dans la société coloniale et postcoloniale**

Les femmes contribueront au temps du règne des sociétés concessionnaires implantées à partir de 1899 à la collecte de gomme de caoutchouc et de palmiste avec les hommes. Mais c'est surtout l'activité des femmes dans le domaine des cultures vivrières qui se développe. La création des grands

chantiers, entre autres la construction de la voie ferrée Brazzaville-Pointe Noire (dont les travaux commencent en 1921, pour se terminer en 1934), avec une main d'oeuvre salariée éloignée de leur lieu d'origine, en est la cause en partie. Il ne s'agit plus seulement de produire pour nourrir sa famille, mais aussi les travailleurs isolés sur les chantiers dans les villes et ports naissants. L'essor des villes est l'autre cause de la forte demande en produits vivriers. C'est à cette époque que l'activité féminine dans le secteur dit informel devient source de revenus.

En milieu urbain les femmes deviennent «femme au foyer», se reconvertisent dans le petit commerce, ou continuent d'avoir des champs à la périphérie de la ville. Dans les zones rurales, le type d'activité reste le même; celle-ci gagne seulement en intensité. Les activités féminines se diversifieront plus tard, avec le développement de la scolarisation, les femmes commenceront à exercer des emplois surtout dans l'éducation, la santé.

En dépit de l'importance des femmes dans l'agriculture vivrière, le secteur agricole moderne s'est bâti sans elles, notamment pour les cultures de rentes. Les actions de modernisation des activités agricoles ont eu pour cibles les paysans et non les paysannes. Les femmes se sont ainsi retrouvées à la périphérie du secteur moderne, dans l'agriculture vivrière qui avait de plus en plus de mal à satisfaire la demande du milieu urbain, notamment en produits vivriers.

A l'heure actuelle, l'activité féminine reste prédominante dans deux secteurs: l'agriculture en milieu rural et le petit commerce en milieu urbain. La différence avec la situation de la femme dans la société traditionnelle, c'est que ses activités lui permettent en disposant de ressources monétaires personnelles, de se donner les moyens d'une indépendance financière.

### **Modèle féminin «traditionnel»**

Le modèle prévalant dans le système traditionnel est celui de la mère et de l'épouse. La femme se doit d'être mère, la maternité est la condition de sa reconnaissance sociale dans une société où la richesse est représentée par l'accumulation en «hommes». Elle est mère, et partant épouse. Le modèle s'inscrit dans trois axes principaux: le lignage, la maternité, et le mariage; et dans trois rôles clés: les rôles de membre d'un lignage, de mère et d'épouse.

La femme est mère: une mère sur qui repose entièrement les besoins alimentaires des enfants et du mari et l'éducation des filles. La femme est épouse: une épouse soumise, prévenante, consciente de ses devoirs et de ses droits. Elle est surtout avant tout membre d'un lignage; à ce titre elle doit obéissance aux autorités claniques qui sont principalement les oncles et les frères; et se doit d'accomplir ses devoirs lignagers.

Ajoutons à cela qu'une grande réserve régit les rapports entre les deux sexes. La mixité dans les activités sociales est rare, on peut parler d'un

monde féminin et d'un monde masculin. Il n'y avait pas de liberté sexuelle avant le mariage.

Les cadres de vie ont changés depuis cette période, il y a eu depuis: l'introduction du christianisme, la scolarisation, l'urbanisation et l'éclatement des structures traditionnelles du pouvoir. Mais le modèle a subsisté dans ses grandes lignes. Le modèle le plus valorisé reste celui de la mère, de l'épouse soumise, sinon discrète et réservée devant les hommes. Dans les villes, bien que le milieu soit différent et les sollicitations diverses, celui-ci voisine tant bien que mal avec d'autres modèles. En effet, une femme quelle que soit sa réussite au plan matériel ou professionnel n'est reconnue comme ayant «réussi» que si elle a été mariée à défaut de l'être restée, et si elle a des enfants.

### **Quelques résultats de l'étude**

L'étude a été menée au Congo, et a porté sur un groupe ethnique à filiation matrilineaire le groupe Kongo, dont les membres se trouvent au Zaïre et en Angola. Au cours de la recherche sur le terrain, une enquête psychosociologique menée au moyen d'entretiens semi directifs et de discussions de groupe auprès de 50 femmes et 10 hommes d'âge différents, scolarisés et non scolarisés, ayant des activités modernes, intermédiaires ou traditionnelles, à Brazzaville et dans une zone rurale proche (à 75 km). Les résultats concernent les modifications des rôles féminins, la modification du système des urgences, et les conflits et tensions dans la relation conjugale.

### ***Les modifications des rôles féminins***

Les changements de rôles sont sensibles au niveau du rôle de mère pour les femmes urbanisées et scolarisées, être une mère dévouée reste très valorisé. Il y a par contre une modification notable en ce qui concerne le fait de travailler pour ses enfants, afin d'assurer leur subsistance. Ce rôle dans la société traditionnelle reste dévolu à la mère, le père apportant une contribution complémentaire. Ici, on assiste plutôt à une inversion de rôles ou plutôt d'obligations car la plupart des femmes urbaines salariées estiment que c'est le père qui doit principalement travailler pour les enfants; la mère ne faisant qu'aider. Cette aide pouvant être facultative. Les femmes de ce groupe estiment en outre que les intérêts de l'enfant ne passent plus avant tout. Les modifications sont plus sensibles au niveau du rôle de mère, mais surtout pour les femmes urbaines scolarisées et salariées. Pour ce qui concerne le rôle d'épouse, la fidélité, la déférence envers le mari, la soumission et la résignation sont en perte de vitesse. Dans les causes de conflits, la volonté ou le désir de l'homme de vouloir «contrôler» ou dominer la femme est cité comme l'une des premières causes de tension. Tandis que dans les autres groupes (les femmes urbaines non scolarisées, et celles vivant en milieu rural), sont mis en avant le désintérêt des hommes pour leurs enfants.

Quant aux issues de ces conflits, l'instabilité, les ruptures ou divorces sont plus évoqués dans le premier groupe, notamment pour les femmes âgées de 30 à 35 ans, les plus âgées (40/45 ans) étant plus résignées. Les causes de séparation sont révélatrices. Dans le premier groupe, on se sépare pour être libre. Dans le second, on se sépare lorsque l'intérêt des enfants est en jeu. En général les non-scolarisées urbaines du moins celles dont font partie le groupe des personnes interrogées ici, sont mariées à des hommes peu ou pas scolarisés. Ces hommes continuent de se conduire à «l'ancienne», y compris vis-à-vis de leurs enfants, à l'égard desquels ils font montre d'un «manque d'intérêt» qui n'est pas surprenant dans le système traditionnel.

Dans ces couples, la séparation des biens reste de rigueur, la femme qui exerce une activité lucrative, en prenant comme référence les normes «traditionnelles», arrive à disposer de ses biens sans trop de conflits avec le conjoint, d'autant plus que dans la plupart des cas, c'est elle qui a la charge presque exclusive des enfants. Ceci amène ces femmes à disposer de revenus monétaires qui, s'ils sont «confortables», leur permettent de réaliser sans fracas certaines choses qu'elles n'auraient pas pu faire autrement: construction de maison, petites affaires procurant des revenus, transport, taxis, etc.

Le type de conflits ou de causes de tensions évoqués dans ce sous-groupe ne pose pas de problèmes insurmontables. La femme ici continue de penser que les enfants appartiennent à son lignage et qu'en travaillant pour eux, elle travaille pour elle. On reproche tout au plus au père, de ne pas tenir compte du coût de la vie actuelle et du fait que la «mère ne peut pas tout faire». Autrement on peut dire que les enfants semblent «suffire» à la mère dans la relation conjugale, elles ont moins d'exigences sur le contenu affectif ou sentimental du couple.

Dans les couples plus «modernes» par contre, il y a des tentatives de semi-communauté de biens plus ou moins réussies. Les problèmes n'ont plus pour cadre de référence la société traditionnelle mais des règles moins précises et plus ou moins reconnues. la plupart des femmes de ce groupe estiment qu'elles peuvent seulement contribuer «si elles veulent» aider le mari, ce dernier étant pour elles le principal responsable au point de vue matériel de la femme et des enfants. Elles estiment d'autre part qu'elles ont des intérêts différents de ceux de leur mari, se protéger contre les aléas du couple (veuvage, polygamie, divorce, prétentions de la belle famille) en achetant un terrain et en construisant une maison personnelle. Pour toutes ces raisons, le mari ne doit pas selon elles avoir un droit de regard sur ce que la femme doit faire, ou ne doit pas faire avec son argent. Le point de vue masculin est contraire à ce point de vue. Il y a selon les femmes une contradiction chez les hommes entre leur désir de contrôler leurs femmes et leur volonté de ne pas se faire contrôler.

Le fait que dans la relation conjugale les femmes ne sont plus comme seulement des mères, mais des partenaires, amène à des exigences au niveau de la relation de couple qui semblent inconciliables avec les exigences masculines. En effet, vivre la relation conjugale sur ce modèle, selon les perceptions masculines, modifie les relations de prééminence de l'homme sur la femme. Au niveau concret, cela implique une négociation et une redéfinition des rôles, des responsabilités, de l'autorité et du pouvoir au sein du ménage. Pour la plupart des hommes, cela constitue, une perte d'autorité, et de privilèges qu'ils ne sont pas prêts à céder. Ainsi que l'illustre ce qui suit.

Voici quelques unes des causes auxquelles les hommes en milieu urbain, attribuent les conflits actuels dans les couples, examinons les pour éclairer nos propos:

#### **Les 20-25 ans**

- 1 - «Manque d'amour dans les couples»
- 2 - «problèmes matériels, mauvais comportement de la femme qui travaille»

#### **Les 30-35 ans**

- 1 - «Crise morale»
- 2 - «Utilisation instrumentale de l'homme qui est devenu un moyen d'avoir de l'argent»
- 3 - «Volonté de la femme à vouloir récupérer le rôle précédemment joué par l'homme, et l'homme n'accepte pas cela. Il y a ambivalence des rôles»
- 4 - «Les femmes ne sont plus sérieuses elles veulent bêtement imiter les blanches, elles veulent l'égalité mais ne savent pas ce que c'est»

#### **Les 40-45 ans**

- 1 - «Infidélité réciproque»
- 2 - «Revendication de la femme par rapport au plaisir et au loisir»
- 3 - «La femme est plus attachée à sa famille, qu'à son mari. Elle vit le couple de façon temporaire»
- 4 - «Il y a le problème de la communauté des biens»
- 5 - «Elle n'est plus mère, elle n'est plus épouse, elle cherche à vivre pour elle même et ne supporte plus ce que les autres supportaient pour les enfants»
- 6 - «La femme qui a de l'argent est moins soumise»

Plus que toute autre cause, c'est le désir d'indépendance et d'autonomie de la femme qui fait problème. Ce désir est plus net pour les femmes scolarisées, urbanisées et salariées, qui conçoivent différemment leurs rôles, notamment dans la relation conjugale. Ainsi que le souligne ces extraits de doléances des femmes de ce groupe qu'il est intéressant de mettre en parallèle avec ce qui précède.

**Age/activité**

a - 31 ans secrétaire divorcée

**Cause des conflits**

«La femme est en ce moment l'objet de l'homme qui en fait ce qu'il veut. Il y a le désir de l'homme de contrôler les biens et l'argent de sa femme. Il ne veut rendre aucun compte de ses sorties à sa femme, c'est injuste! Il est infidèle, peu compréhensif. Il ne «s'occupe pas des enfants. Les hommes n'ont aucun tact. Ils préfèrent entretenir des femmes en dehors du foyer plutôt que de s'occuper de leur femme. L'homme n'a pas changé sinon en pire et de plus il ne fait aucun effort pour changer».

**Mode de résolution**

«J'ai été mariée une première fois, j'en avais tellement assez que je suis partie, il ne voulait pas dépenser, plus le reste! Après, j'ai vécu avec un autre *Tokobe*<sup>3</sup> qui vient chez moi de temps en temps. Je ne pense pas encore aller m'embêter chez un homme. S'il veut il vient chez moi de temps en temps à partir du moment où il ne me contrôle pas, ça va».

**Age/activité**

b - 30 ans secrétaire mariée

**Cause des conflits**

«Il y a infidélité des deux côtés, surtout des hommes qui ont peu de respect pour leurs femmes et n'ont plus aucun sens moral. Les hommes n'ont plus qu'un seul souci: dominer, écraser leurs femmes faire voir qu'ils sont les maîtres sur tous les plans ! De plus ils profitent de l'argent de la femme pour le dilapider avec d'autres. Ils n'ont plus aucun sens des responsabilités. Ils sont égoïstes sur tous les plans y compris sexuel!»

**Mode de résolution**

«Je suis partie après avoir su que mon mari entretenait largement sa maîtresse et après des scènes publiques avec celle-ci. Il est venu par la suite me demander de revenir. Je suis revenue mais bien décidée à ne pas me laisser faire. Quand je veux j'ai aussi des aventures. En ce moment je construis ma maison et je prépare ma retraite, au cas où j'aurais envie de

3 *Tokobe*: traduit du Lari, signifie «restons ensemble» mais avec une idée renvoyant à une relation temporaire, c'est en quelque sorte l'équivalent du concubin. Le terme est nouveau, ou du moins le type de relation qu'il sous entend, «restons ensemble, le temps que cela dure», étant entendu qu'il n'y a pas d'engagement de part et d'autre, et que les deux partenaires peuvent cesser la relation quand ils le souhaitent.

repartir ce sera pour de bon cette fois! Je suis revenue surtout à cause de la pression des parents et aussi parce que mon mari a changé d'attitude. Autrement dit, il ne faut pas se laisser faire».

### ***Modification du système des urgences***

Quelles sont les urgences sociales et psychologiques qui se modifient chez les unes et les autres? Pour les urbaines scolarisées: Le fait de travailler pour les enfants, et de faire passer les intérêts de l'enfant avant tout dans la relation conjugale. Le mariage ici n'a pas comme seul objectif de faire des enfants, mais aussi le désir de vivre avec quelqu'un, de fonder un foyer (si on se marie par amour, si on ne s'aime plus, on a plus de raison de rester ensemble même pour les enfants), les enfants ne constituent plus le seul pôle affectif de la relation conjugale. L'amour de la mère pour ses enfants ne suffit plus ici. Il y a l'exigence et la volonté d'un certain vécu de couple qui est recherché, le désir d'autre chose.

Pour certaines femmes, l'absence de satisfaction de l'une des justifications de la relation suffit à la rompre. Le fait d'être mère reste fondamental, les points d'usure sont plus nets là où la rencontre avec le rôle du père est plus étroite. Lorsque seule la mère est concernée avec l'enfant, l'usure est moins sensible. Plus que le rôle de mère, c'est le rôle de la *mère-épouse* qui s'est modifié le plus. Ceci explique que pour certaines femmes actuellement, l'essentiel n'est plus d'être épouse mais d'avoir été épouse, et surtout mère, ou de n'être plus que mère, et d'avoir des relations plus ou moins lâches avec un partenaire, un père qui serait à la périphérie de la relation plus étroite existant entre la mère et l'enfant.

Au niveau du rôle d'épouse, se sont modifiées surtout les conduites déférentes, soumises et résignées, et la fidélité. Les femmes qui s'éloignent du modèle traditionnel sont celles dont les conditions actuelles de vie, et de travail ont subies une certaine égalisation par rapport aux hommes. Ceci entraîne dans leurs relations et leurs rapports quotidiens une modification d'attitude, la déférence devient suranné et ne se justifie plus, de même que la soumission et encore moins la résignation, car toutes les attitudes qu'elles supposent sont parmi les aspects les plus rejetés ou critiqués du modèle. La soumission et la résignation des générations plus âgées sont devenues chez les femmes plus jeunes les reliquats de la «domination» masculine. En effet pour les plus jeunes, la situation de la femme dans la société «traditionnelle» est assimilée à celle d'une esclave ainsi que l'illustre ces propos: «elle travaillait pour l'homme!»; «elle était obligée de se soumettre!»; «les mamans étaient et sont plus résignées, et sous prétexte qu'il y a des enfants, elles acceptaient n'importe quoi!».

Aussi quand la femme peut matériellement se suffire à elle-même dans ce groupe tout au moins, elle se soumet ou se résigne plus difficilement.

Pour ces femmes, l'urgence n'est plus de rester épouse même pour les enfants, mais de se donner les moyens de ne plus l'être. On peut se demander autour de quoi s'organisent la soumission et la résignation des autres. Certaines femmes ayant des activités traditionnelles ont aussi les moyens de ne plus être résignées, mais continuent à l'être, nous tenterons d'expliquer pourquoi.

La femme proche du modèle traditionnel dans la relation conjugale est d'abord mère, et elle est là pour et par les enfants. Tandis que celle proche des nouveaux modèles devient un individu associé ou lié à un autre individu. L'individualisation de la relation conjugale suscite d'autres besoins, d'autres exigences affectives. Il n'y a qu'à voir pour illustrer ceci les propos des femmes plus âgées qui traduisent leur perplexité devant le manque de «sérénité» des jeunes: «on se demande vraiment ce que vous cherchez, que voulez-vous de plus? On se demande vraiment ce que c'est que cet «amour» qui vous conduit à tant d'excès!». En effet pour les femmes plus âgées: «si tu es mariée, si le mari sort, si tu as des enfants et que le mari s'occupe matériellement de toi et des enfants, que chercher de plus?» Ceci permet de caractériser les différences dans la manière dont les unes et les autres définissent ce qui est essentiel dans la relation conjugale, qui n'a plus le même contenu.

Si l'on s'attarde un peu sur les causes de conflits, on constate qu'elles sont d'abord individuelles, pour les femmes «modernes» les issues des conflits dépendent également de tous ces éléments. La femme qui s'estime «écrasée» et «étouffée» rompra plus facilement que celle qui n'a comme cause de tension que le désintérêt de l'homme pour ses enfants. Dans le premier cas, elle ne voudra pas se laisser «écraser». Dans le deuxième cas, le mode de résolution se trouve dans le système traditionnel. En effet, à partir du moment où la femme se situe avant tout comme mère dans la relation conjugale et qu'elle sait que les enfants relèvent d'elle et de son lignage, il est presque logique en se référant à la tradition qu'elle travaille pour ses enfants.

Il y a aussi un autre élément qui explique la «diplomatie» des femmes proches du modèle traditionnel. Quand bien même elles ont les moyens matériels de ne plus se résigner; le désir de maintenir une bonne relation avec le père correspond à des soucis «stratégiques», surtout pour la santé des enfants. En effet, ici le père reste le garant de la santé de l'enfant. D'où le souci des femmes proches du modèle de tout faire pour que le père «ne parle pas mal», car disent-elles: «si la femme s'entête, prend les enfants et s'en va, la santé des enfants est en jeu». La soumission des femmes ou leur apparente soumission, leur stratégie renvoient aux fondements mêmes d'une conception de la vie, de l'ordre du monde, à un autre système de pensée dans lequel la fonction de père est importante tandis qu'elle s'use chez les autres.

***Les conflits et tensions dans la relation conjugale: ébranlement des pôles traditionnels d'autorité et de pouvoir***

L'insistance des femmes plus âgées auprès des plus jeunes sur la nécessité de reconnaître la prééminence de l'homme, sur le fait que la «force de la femme c'est l'homme», qu'une femme quelle que soit sa réussite doit mettre l'homme en avant, se comprend si on se réfère à cette idéologie intériorisée. Dans le système de croyances traditionnelles, la force aînée est celle de l'homme et la force puînée celle de la femme. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la subordination des femmes proches du modèle traditionnel. La «désacralisation» de l'image et de la fonction du père explique aussi en partie chez les plus jeunes et chez les femmes scolarisées, la contestation et la remise en cause de ce qui constituait les fondements de l'autorité masculine, et sa prééminence sur la femme dans la société traditionnelle. C'est ici que les propos de l'une de nos interlocutrices (du groupe des femmes urbanisées non scolarisées) prennent tout leur sens. En effet, celle-ci pour caractériser les différences existant entre elle et les femmes «modernes» précisait que ce sont: «les femmes qui prennent le risque d'être des hommes tout en étant des femmes». Nous pensons pouvoir éclairer ces propos quelque peu ambigus en précisant que pour elle la femme étant une force «inférieure», prend le «risque» d'assumer des responsabilités que sa «force» ne lui permettra peut être pas d'assumer.

Le problème des conflits dans les relations conjugales se pose ici comme des relations de pouvoir, comme un ébranlement des pôles traditionnels d'autorité détenus autrefois par les uns, contestés par d'autres; avec chez les premiers une résistance à la tentative de renégociation des rôles, et chez les autres le refus d'une relation de dépendance et de subordination. Nous avons dans un premier temps pensé expliquer les tensions comme une incohérence et un manque de complémentarité de rôle, ceci est vrai mais n'explique pas tout. Ce sont les propos des personnes interrogées elles-mêmes qui nous ont amené à poser les problèmes en termes de pouvoir. Les femmes attendent des hommes qu'ils soient plus «libéraux», plus compréhensifs, afin d'avoir une relation de coopération et non de domination/soumission. Les hommes estiment que les femmes doivent continuer à respecter la prééminence de l'homme, les ajustements en cours ne devant en rien être selon leur perception un «renversement» de rôles, ou une contestation du rôle de «guide» ou de l'autorité de l'homme.

On assiste chez la femme à la volonté de vouloir changer les rapports existants, et chez l'homme à une résistance, qui se traduit par des phrases chez les jeunes gens et les hommes plus âgés du type: «Nous voulons bien que la femme évolue mais pas trop, de peur qu'elle ne s'entête». Ou bien: «"Nous avons peur que la femme ne se révolte et que cela devienne comme le problème du Noir par rapport au Blanc».

Le problème est posé parfois de manière plus explicite: «La femme veut récupérer le rôle précédemment joué par l'homme, et l'homme n'est pas d'accord».

Du côté des femmes on relève comme causes de conflits: «Le désir de l'homme de vouloir contrôler sa femme, de régner en maître, la volonté de vouloir étouffer, écraser la femme».

La zone d'incertitude que certains hommes peuvent contrôler par rapport à certaines femmes s'est réduite. Il y a non seulement la possibilité matérielle pour la femme de s'assumer, l'accès au même niveau d'instruction, mais aussi la modification de la distribution traditionnelle de l'autorité dans un environnement socioculturel permettant plusieurs options. Il ne s'agit plus d'être diplomate, mais de réagir, d'affronter, de ne plus se laisser faire, d'où le manque de «sérénité» par rapport à celles qui s'accommodent des anciennes relations. Chez les autres il y a action et réaction des femmes, réaction et résistance chez les hommes.

### **Conclusion**

Dans la société considérée, la «fragilité» relative de la position de l'époux dans le système matrilineaire, la spécificité du statut du foyer conjugal par rapport aux familles lignagères, le statut de la femme dans le système de parenté, ainsi que l'importance de son rôle dans la production et la reproduction, expliquent en partie la tournure que prennent les redéfinitions de rôles au sein du ménage. Il faut souligner cependant que les modifications en cours dans les rôles féminins, se situent dans un contexte dynamique où les autres rôles changent également. Les rôles masculins ne sont pas statiques, il y a par conséquent de «nouveaux» pères et de «nouveaux» époux. Le système de parenté qui sous-tendait ces rôles a lui-même été redéfini en fonction d'un cadre législatif tendant pour le système matrilineaire, à une sorte de «patrilinéarisation» du système de parenté.

Dans ce contexte général, la renégociation des relations conjugales est un phénomène dont la portée reste limitée, car elle ne remet véritablement pas en cause les fondements sur lesquels reposent les relations de genre, dans la société.

Il est frappant de constater en effet, que l'effervescence constatée au niveau conjugal, déborde peu sous forme de revendications claires concernant le partage du pouvoir au niveau social et politique. Les relations de genre dans le ménage donnent cependant un avant goût des enjeux et de l'âpreté des luttes à venir lorsque le problème du pouvoir se posera à ce niveau.

## **Bibliographie**

- Achola, O. Pala et Ly, Madina, 1979, *La femme dans la société précoloniale*, Paris, UNESCO, 253p.
- Balandier, G., 1955, *Les Brazzavilles noires*, Paris, Armand Colin, 274p.
- Balandier, G., 1965, *La vie quotidienne au royaume de Kongo du 16e au 18e siècle*, Paris, Hachette, 286p.
- Balandier, G., 1971, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 533p.
- Bertrand, H., 1975, *Le Congo formation sociale et mode de développement économique*, Paris Maspero, 320p.
- Bontinck, F., 1970, *Diaire congolais (1690-1701)*, de Fra Luca Da Caltanissetta, Nauwelaerts, Louvain, 249p.
- Boudon, R. 1984, *La place du désordre*, Paris, PUF, 245p.
- Buakasa, T.K.M., 1980, *L'impense du discours; Kindoki et Nkisi en pays Kongo du Zaïre*, faculté de théologie catholique, Kinshasa, 317p.
- Dinan, C., 1977, *Pragmatists or Feminists? Professional 'Single' Women of Accra*, Ghana, in *cahiers d'études africaines* 65, XVII(1), pp.155-176.
- Endjimingou, P., *L'évolution psychosociologique de la femme Centrafricaine*, Thèse de doctorat de troisième cycle, EPHES.
- Gabou, A., 1979, *Le mariage congolais Ladi et Koukouya*, Imprimerie St. Paul Brazzaville, 127p.
- Maisonneuve, J., 1973, *Introduction à la psychosociologie*, Paris, PUF, 254p.
- Malonga, J., 1954, *La légende de M'pfoumou Ma Mazono*, Paris, Présence Africaine, 155p.
- Massambat, Debat, 1967, *Femme congolaise, intéresse-toi à ta promotion*, Brazzaville, Presse de l'imprimerie Nationale, 47p.
- Michel, A., 1977, *Sociologie de la famille et du mariage*, Paris, PUF, 208p.
- Nanitelamio, J., 1982, *L'évolution des modèles et des rôles féminins dans la société congolaise actuelle*, thèse de 3<sup>e</sup> Cycle, Université Paris X, Nanterre, 314p.
- Pigafetta, F. et Duarte, Lopez, 1965, *Description du royaume de Congo et des contrées environnantes (1591)* [traduite de l'Italien et annotée par Willy Ball] Nauwelaerts, Louvain 1965, 253p.
- Rocheblave-Spenle, 1969, *La notion de rôle en psychologie sociale*, Paris, PUF, 534p.
- Segalen, M., 1981, *Sociologie de la famille*, Armand Colin, 334p.
- Société africaine de culture, 1972, «La civilisation de la femme dans la tradition africaine», Colloque d'Abidjan.
- Société africaine de culture, 1977, *Civilisation noire et église catholique*, Colloque d'Abidjan.
- Tahon, M.B., Peslouan, G., *Sociologie de la famille et des sociologies contemporaines*, pp.439-455.
- Vincent, J.F., 1964, *Influence du milieu urbain sur la vie traditionnelle des femmes de Bacongo-Brazzaville*, Th. de 3<sup>e</sup> Cycle, Sorbonne.
- Vincent, J.F., 1966, *Le travail des femmes à Tonkama village Lari*, Annales du centre d'enseignement supérieur de Brazzaville, T.2.

---

\* Psychosociologue, (IFAN/CAD), Dakar, Sénégal.